



Passage de témoin à la présidence de la fondation

Robert Roth cède la présidence à Peter G. Augsburger après 19 ans de mandat

Le beurre et l'argent du beurre

Contrairement aux nombreuses études comparatives des caisses de pension, l'étude AXA Investment Manager publiée début septembre examine les connaissances de la population sur les caisses de pension.

L'étude montre quelques faits intéressants qui sont aussi importants pour PROSPERITA. À la question des mesures qui devraient être prises pour la réforme du 2^e pilier, 83% des personnes sondées prennent position contre des rentes plus basses et 70% contre un âge de la retraite plus élevé. Cela signifie que l'immense majorité souhaite conserver le niveau des rentes malgré l'espérance de vie croissante, mais n'est pas prête à travailler plus longtemps pour une rente plus importante. Seul le début anticipé du processus d'épargne trouve le soutien d'une majorité, ce qui n'aura cependant plus aucun effet pour les assurés d'aujourd'hui. C'est comme si quelqu'un avait épargné CHF 1 000 pour une semaine de vacances mais décidait spontanément en milieu de semaine de prolonger les vacances d'une semaine. Mais sans avoir mis de côté assez de capital avant les vacances, l'argent ne se multiplie pas simplement par un tour de passe-passe. Il est dans la nature des choses que l'argent des vacances doive être réparti sur les deux semaines et que le budget de chaque semaine soit donc inférieur. PROSPERITA est aussi confrontée à l'espérance de vie croissante et aux revenus modestes des placements. Le Conseil de fondation a donc décidé de baisser en deux nouvelles étapes le taux de conversion, de 0,2% à

5,8% au 1^{er} janvier 2021 (cf. article suivant pour plus d'informations). L'étude susmentionnée fournit aussi des indications sur la politique des placements. Un bon rendement et une bonne rémunération de leur capital-vieillesse importe certes aux sondés, mais ce n'est pas leur première préoccupation. Le plus important pour eux, et de loin, c'est la sécurité du capital. Cela se traduit également par le fait que plus de la moitié des assurés interrogés investiraient principalement dans l'immobilier, et au contraire très peu dans les actions et les placements alternatifs. Le conflit des objectifs est intéressant à observer : d'une part presque tous les assurés (96%) préconisent la sécurité des investissements, d'autre part, ils sont 80% à souhaiter des rendements aussi élevés que possible. Si les assurés devaient choisir entre la responsabilité sociale et un rendement plus élevé, 62% seraient prêts à renoncer à des rendements plus élevés. Chez les moins de 40 ans, la majorité préfère toutefois des rendements plus élevés. Enfin, 84% des assurés souhaitent que leur caisse de pension les informe au sujet du mode de placement de leur argent dans leur certificat de prévoyance. Nous répondrons volontiers à cette requête à l'avenir.

Meilleures salutations,

Joel Blunier
Directeur

Du changement à la présidence de la fondation

Le Conseil de fondation a élu Peter G. Augsburgberger comme nouveau président et Thomas Perren comme vice-président.

Lors de l'assemblée des délégués du 14 juin 2018 à Dübendorf, Robert Roth a officiellement passé le témoin de la présidence du Conseil de fondation à Peter G. Augsburgberger.

Robert Roth, co-fondateur et président de longue date, a remis symboliquement à son successeur un témoin bleu avec un logo gravé. Peter G. Augsburgberger l'a accepté avec plaisir, tout en indiquant dans son discours d'acceptation son respect pour cette fonction et sa conscience de l'importance de sa responsabilité. Fin août, le Conseil de fondation a ensuite élu parmi ses membres un nouveau vice-président. Le choix s'est porté sur Thomas Perren, de Guin dans le canton de Fribourg. Le président et tous les autres conseillers de fondation sont élus jusqu'à la fin de la période de fonction en juin 2019.

Informations importantes au sujet de l'Employee Benefit Center

Depuis quelques mois, le portail web « Employee Benefit Center (EBC) » est opérationnel pour les employeurs et les assurés. Sur la base des retours, nous vous expliquons certains points importants ci-dessous.

Annonce et modification d'adresses

Pour pouvoir travailler avec l'EBC, il faut avoir une adresse postale et un e-mail privés. L'adresse postale est utilisée pour l'envoi des informations de connexion, mais aussi pour d'autres correspondances de la part de PROSPERITA. Si vous n'avez pas encore reçu de nom d'utilisateur, il se peut que votre adresse postale n'ait pas encore été communiquée. Dans ce cas, veuillez vous annoncer auprès de notre secrétariat sur admin@prosperita.ch. Il faut une adresse e-mail valable pour la première connexion à l'EBC. Si vous modifiez ultérieurement votre adresse e-mail, vous pouvez aussi le faire dans la rubrique « Mon compte ». L'adresse postale ne peut au contraire pas être modifiée directement. Il faut annoncer votre changement d'adresse à votre employeur ou votre responsable du personnel qui se chargera de le reporter dans vos informations. On assure ainsi que la gestion du personnel se fasse exclusivement entre l'employeur et la caisse de pension.

Moins de travail avec les mutations en ligne

Notre secrétariat a constaté que la plupart des mutations de personnel continuent à se faire par écrit. Cela demeure certes possible. Nous souhaitons néanmoins attirer votre attention sur le fait que le temps nécessaire

pour traiter les mutations dans l'EBC est nettement réduit, tant pour les employeurs que pour nos collaborateurs administratifs. Lors de nouvelles affiliations, les administrateurs reçoivent un e-mail de confirmation avec le traitement de la mutation qui indique les cotisations d'épargne et de risque de l'assuré. Les sorties ne sont plus confirmées par écrit par les administrateurs. Au contraire, les assurés sortants reçoivent directement un décompte de sortie.

Mise à jour mensuelle

Les données des assurés ainsi que les certificats de prévoyance et de rachat sur l'EBC sont certes mises à jour, mais pas quotidiennement. Les données modifiées sont téléchargées une fois par mois dans l'EBC. Les nouveaux certificats personnels sont préparés par la même occasion. Les mutations ne sont donc pas visibles immédiatement après leur transmission, mais au plus tard le 15 du mois suivant. Si vous effectuez une mutation dans l'EBC en tant qu'administratrice ou administrateur, vous pouvez en tout temps voir l'état de traitement dans le volet « Statut des mutations transmises ». En même temps que la mise à jour mensuelle, le centre de service Trianon envoie les identifiants de connexion pour l'EBC à toutes les nouvelles affiliations du mois écoulé. Les données d'accès sont ainsi remises aux nouveaux assurés seulement une fois par mois.

Prestations de libre passage et rachats

Les prestations de libre passage ou les rachats sont aussi crédités de manière visible seulement après la mise à jour mensuelle dans l'EBC. La réception du paiement est confirmée à l'assuré par écrit, comme auparavant. Les paiements peuvent être faits, en indiquant absolument la référence (par ex. « PLP ») sur le compte CH32 0483 5099 0689 2100 0 au bénéfice de PROSPERITA Fondation pour la prévoyance professionnelle.

Contre la redistribution

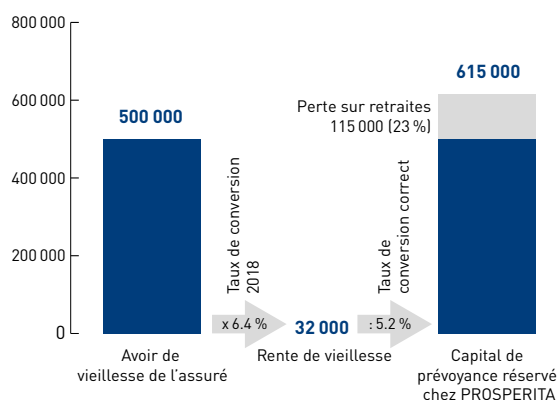
La redistribution des assurés actifs aux bénéficiaires de rente est ressentie comme injuste. PROSPERITA adapte ainsi son taux de conversion.

Selon le rapport de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS-PP), la redistribution involontaire au sein du 2^e pilier entre les assurés actifs et les employeurs, et les bénéficiaires de rente, se monte à 7 milliards de francs chaque année. La raison en est les taux de conversion trop élevés qui font que les nouveaux bénéficiaires de rentes se voient garantir une rente à vie qui n'est cependant pas assez financée.

Cette garantie légale des rentes en cours mène systématiquement à ce que les caisses de pension doivent implicitement promettre des taux d'intérêts invariables aux bénéficiaires de rente. Pour mettre en œuvre cette garantie, il est nécessaire que les assurés actifs et les employeurs soient prêts à compenser les risques de placement sur les capitaux de rentes. Ils assument ainsi le risque que le législateur ait été trop pessimiste quant à l'estimation de l'espérance de vie et trop optimiste quant au rendement des placements. Cela entraîne des redistributions non-souhaitées qui doivent être supportées unilatéralement par les assurés actifs et les employeurs et qui violent le principe de la solidarité de la prévoyance professionnelle.

Pertes annuelles de prévoyance de 23 pour cent

PROSPERITA est aussi affectée par ce financement croisé au détriment des actifs. Selon les bases techniques, le taux de conversion correct serait d'environ 5,2%. Aujourd'hui, il est de 6,4%. Lors de chaque départ à la retraite, il se produit donc ce qu'on appelle une perte sur retraites ou justement des redistributions, de 23%, soit CHF 115 000 pour un nouveau bénéficiaire de rente avec un avoir de vieillesse de CHF 500 000 (cf. graphique). La question de la manière de financer cette redistribution et de l'opportunité de déduire de l'argent des comptes personnels des assurés actifs se pose donc à juste titre. Le second point n'est pas totalement vrai. Mais ils renoncent contre leur gré à un avoir de vieillesse plus élevé lors de leur départ à la retraite. Car pour le financement croisé des bénéficiaires de rente, la caisse de pension utilise une partie des revenus de leurs placements ou doit prélever sur ses réserves de fluctuation, ce qui entraîne une rémunération plus basse du capital-vieillesse des assurés ou la diminution de la sécurité financière.



Baisse du taux de conversion à 5,8 pour cent

Le Conseil de fondation de PROSPERITA s'est vu contraint d'enrayer cette redistribution croissante. Il a donc décidé, le 24 août 2018, de baisser par étapes le taux de conversion de 0,2% par an, pour atteindre 5,8% le 1^{er} janvier 2021. Il s'agit ainsi de ce qui s'appelle un taux de conversion enveloppant qui s'applique à tout l'avoir de vieillesse lors du départ à la retraite. Afin de respecter néanmoins le taux de conversion minimal légal, la part obligatoire (minimum LPP) est multipliée par 6,8% et la rente qui en résulte est comparée avec celle qui résulterait d'un taux de 5,8% sur l'avoir complet. Le plus élevé des deux montants est enfin versé comme rente.

En baissant le taux de conversion à 5,8%, la redistribution ne peut certes pas être évitée complètement, mais elle est réduite de moitié à 11,5%.

Âge		Retraite en			
Femmes	Hommes	2018	2019	2020	2021
	58	5.47%	5.27%	5.07%	4.87%
58	59	5.58%	5.38%	5.18%	4.98%
59	60	5.70%	5.50%	5.30%	5.10%
60	61	5.82%	5.62%	5.42%	5.22%
61	62	5.95%	5.75%	5.55%	5.35%
62	63	6.09%	5.89%	5.69%	5.49%
63	64	6.24%	6.04%	5.84%	5.64%
64	65	6.40%	6.20%	6.00%	5.80%
65	66	6.57%	6.37%	6.17%	5.97%
66	67	6.75%	6.55%	6.35%	6.15%
67	68	6.94%	6.74%	6.54%	6.34%
68	69	7.14%	6.94%	6.74%	6.54%
69	70	7.34%	7.14%	6.94%	6.74%

L'immeuble locatif à Möriken sera bientôt disponible

Le projet phare énergétique « swisswoodhouse » est presque achevé.

Le 21 septembre 2018, on a fêté le bouquet de chantier du lotissement à Möriken dans le canton d'Argovie, auquel PROSPERITA participe. Ce lotissement certifié Minergie-P et Minergie-ECO sera prêt à l'occupation par étapes, l'immeuble locatif de PROSPERITA le sera dès juin 2019. Les personnes intéressées à devenir locataires peuvent déjà s'inscrire auprès de Straub & Partner AG, Lenzburg, www.straub-partner.ch ou au 062 885 80 60.



« swisswoodhouse » à Möriken AG

Déplacement du siège social à Berne

PROSPERITA a déplacé son siège de Münsingen à Berne.

Depuis début juillet 2018, le secrétariat de PROSPERITA se trouve à la Monbijoustrasse 5 à Berne. Comme notre gestionnaire de caisse de pension Trianon SA a déplacé ses bureaux au siège principal de la Mobilière à Berne, la direction a aussi déménagé dans cette ville. PROSPERITA a pu louer, en tant que locataire externe, un petit bureau au 4e étage du même bâtiment. L'adresse postale de l'administration et de la direction est identique :

PROSPERITA Fondation pour la prévoyance professionnelle, Monbijoustrasse 5, case postale, 3001 Berne.

Nous vous prions de prendre note du changement d'adresse.

En relation avec le déménagement physique, le Conseil de fondation a aussi décidé le déplacement juridique du siège de la fondation à Berne.

Chiffres-clés actuels

	30.9.2018	31.12.2017
Capital investi en millions	CHF 399	CHF 397
Nombre d'assurés	4396	4182
Nombre d'entreprises	361	351
Taux de couverture (Pool 1)	ca. 105%	108.7%
Performance (Pool 1)	-0.50%	7.76%
Bénéficiaires de rente-vieillesse	384	353
Taux de conversion	6.4%	6.6%

Fin septembre, le rendement des placements se monte à -0.50%, soit nettement en-deçà des attentes et inférieur au rendement visé d'env. 2%, nécessaire pour maintenir le taux de couverture stable sur toute l'année. Ce taux de couverture a donc baissé à environ 105% fin septembre. Il faut espérer que les investissements s'améliorent d'ici la fin de l'année. PROSPERITA s'est aussi encore légèrement agrandie en 2018 avec 214 assurés et 10 entreprises. Cela se voit à l'augmentation du capital investi à CHF 399 mio.

PROSPERITA
Fondation pour
la prévoyance
professionnelle

www.prosperita.ch

Secrétariat
PROSPERITA
Monbijoustrasse 5
3001 Bern
Téléphone 031 307 32 40
info@prosperita.ch

Gestion
Joel Blunier
Monbijoustrasse 5
3001 Bern
Téléphone 031 307 32 46
joel.blunier@prosperita.ch

Vente
Heinz Oertle
Monbijoustrasse 5
3001 Bern
Téléphone 031 307 32 45
verkauf@prosperita.ch